

COMPTE RENDU SOMMAIRE DE LA SÉANCE DU 29 JUIN 2022

L'an deux mil vingt-deux, le vingt-neuf juin à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de SAVIGNÉ, légalement convoqué le 23 juin 2022, s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jacques AUGRIS, Maire.

Étaient présents : Mmes et MM. Jacques AUGRIS, Mickaël COLIN, Ginette BOUYER, Serge GRIMAUD, Nadine NEAUX, Michelle CAILLAUD, Marie-Hélène THÉNAUD, Avelino RODRIGUES, Didier MEZIL, Guillaume LANCEREAU, Anthony ARLOT, Suzie PORTEJOIE, Joël COULAIS

Était excusée : Mme Maryvonne DELAGRANGE

Était absente : Mme Nathalie DEMELLIER

Pouvoirs : Mme Maryvonne DELAGRANGE à M. Joël COULAIS

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut délibérer.

Madame Michelle CAILLAUD a été élue secrétaire de séance.

Rappel de l'ordre du jour :

1. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 5 MAI 2022
2. DROITS DE PRÉEMPTION
3. CAISSE DES ÉCOLES – COMPTE DE GESTION 2021
4. JURY D'ASSISES – LISTE PRÉPARATOIRE
5. AVENANT AU CONTRAT D'ABONNEMENT AUX PROGICIELS DE LA GAMME COLORIS – CR86-2101-269/1
6. REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC DUE PAR LES OPÉRATEURS DE COMMUNICATIONS ÉLECTRONIQUES
7. CONVENTION DE FONDS DE CONCOURS – INVESTISSEMENT ANNÉE 2022 – ENTRE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU CIVRAISIEN EN POITOU ET LA COMMUNE DE SAVIGNÉ – PRESBYTÈRE : AMÉNAGEMENT ANCIEN PRESBYTÈRE EN MAISON DES ASSOCIATIONS ET SALLE DE RÉUNION
8. RENOUVELLEMENT DE POTEAUX INCENDIE A VERGNÉ – LE BOUX – MARIGNÉ
9. ACQUISITION DE DÉFIBRILLATEURS
10. RÉALISATION D'UN SITE INTERNET
11. LUMILPLAN - CONTRAT BANQUE DE CONTENUS
12. MODALITÉS DE PUBLICATION DES ACTES – COMMUNES DE MOINS DE 3500 HABITANTS
13. MODIFICATIF - AVENANT N°1 – LOT 5 – ÉLECTRICITÉ – MARCHÉ PUBLIC - EXTENSION DES ATELIERS MUNICIPAUX AVEC CRÉATION DE SANITAIRES DU PERSONNEL
14. AMÉNAGEMENT ROUTE DE LOING
15. QUESTIONS DIVERSES

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 5 MAI 2022

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, approuve le procès-verbal de la séance du 5 mai 2022.

DROITS DE PRÉEMPTION

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents ou représentés, de ne pas exercer son droit de préemption sur les biens référencés ci-après :

- ➔ Section D n° 1215 – 1266 « 35 Épinoux »
- ➔ Section G n° 2055 « Champs de l'Érable »
- ➔ Section A n° 980 - 981 « 2 Rue des Carrières – Champagné-Lureau »

CAISSE DES ÉCOLES – COMPTE DE GESTION 2021

Monsieur le Maire rappelle qu'aucune opération n'a été enregistrée en 2021.

Le Conseil Municipal prend acte de cette information.

JURY D'ASSISES – LISTE PRÉPARATOIRE

Monsieur ROUFFAUD Dominique, Madame MÉZIL Jennifer et Madame COMPAIN Sylvie ont été tirés au sort pour être inscrits sur la liste préparatoire pour l'année 2023.

AVENANT AU CONTRAT D'ABONNEMENT AUX PROGICIELS DE LA GAMME COLORIS – CR86-2101-269/1

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- ☞ Accepte le présent avenant au contrat d'abonnement aux progiciels de la GAMME COLORIS.
- ☞ Autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant au contrat d'abonnement.

REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC DUE PAR LES OPÉRATEURS DE COMMUNICATIONS ÉLECTRONIQUES

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, fixe le montant des redevances dues par les opérateurs de Télécom, pour l'année en cours, qui s'élève à 2 113 €.

CONVENTION DE FONDS DE CONCOURS – INVESTISSEMENT ANNÉE 2022 – ENTRE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU CIVRAISIEN EN POITOU ET LA COMMUNE DE SAVIGNÉ – PRESBYTÈRE : AMÉNAGEMENT ANCIEN PRESBYTÈRE EN MAISON DES ASSOCIATIONS ET SALLE DE RÉUNION

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- ☞ Accepte la convention de fonds de concours INVESTISSEMENT – ANNÉE 2022.
- ☞ Autorise Monsieur le Maire à signer ladite convention avec la Communauté de Communes du Civraisien-en-Poitou.

RENOUVELLEMENT DE POTEAUX INCENDIE A VERGNÉ – LE BOUX – MARIGNÉ

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- ☞ Autorise Monsieur le Maire à signer les devis de EAUX DE VIENNE pour un montant total de 9 909.51 € TTC
 - ➔ VERGNÉ N° 242 : 1 632 € HT – 1 958.40 € TTC
 - ➔ VERGNÉ N° 243 : 1 632 € HT – 1 958.40 € TTC
 - ➔ LE BOUX N° 246 : 1 664.64 € HT – 1 997.57 € TTC
 - ➔ MARIGNÉ N° 250 : 1 664.64 € HT – 1 997.57 € TTC
 - ➔ MARIGNÉ N° 252 : 1 664.64 € HT – 1 997.57 € TTC

ACQUISITION DE DÉFIBRILLATEURS

Le Conseil Municipal, après avoir étudié les devis et en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents ou représentés

- Décide de retenir le devis de ISOGARD pour 3 défibrillateurs pour un moment total de 7 080 € HT
- Dit que la dépense est inscrite en investissement
- Autorise Monsieur le Maire à signer le devis

RÉALISATION D'UN SITE INTERNET

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- ☞ Décide de retenir le devis de MILA WEISSWEILER d'un montant de 4 450 €.
- ☞ Autorise Monsieur le Maire à signer le devis et toutes les pièces permettant de mener à bien ce projet.

LUMILPLAN - CONTRAT BANQUE DE CONTENUS

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- ☞ Accepte les conditions du contrat banque de contenus pour un abonnement d'un montant de 144 € TTC par an.
- ☞ Autorise Monsieur le Maire à signer le contrat banque de contenus.

MODALITÉS DE PUBLICATION DES ACTES – COMMUNES DE MOINS DE 3500 HABITANTS

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- Décide que les actes règlementaires et les décisions ne présentant ni un caractère règlementaire, ni un caractère individuel soient publiés par affichage.

MODIFICATIF - AVENANT N°1 – LOT 5 – ÉLECTRICITÉ – MARCHÉ PUBLIC - EXTENSION DES ATELIERS MUNICIPAUX AVEC CRÉATION DE SANITAIRES DU PERSONNEL

Le montant de l'avenant n°1 du lot 5 est de 419.00 € HT (% d'écart introduit par l'avenant : 8.8903%) ; ce qui porte le montant du marché à 5 132.00 € HT.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- ☞ Approuve la modification et autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant n°1 au lot 5 susvisé.

AMÉNAGEMENT ROUTE DE LOING

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- ☞ Décide de retenir le devis de la SAS BARRÉ FILS d'un montant de 12 451.90 € HT
- ☞ Sollicite le Conseil Départemental au titre de l'ACTIV'3 – 8 413.00 € pour l'aménagement de la Route de Loing
- ☞ Autorise Monsieur le Maire à signer le devis et toutes les pièces permettant de mener à bien ce projet.

QUESTIONS DIVERSES

Madame Ginette BOUYER : Rentrée de l'École André Brouillet 2022-2023 : 91 enfants dont 3 enfants Ukrainiens.

Monsieur Mickaël COLIN : Travaux de la Mairie 1^{ère} tranche : Carrelage soldé et peinture en cours

Monsieur Serge GRIMAUD (Voirie) : La STPR a commencé les travaux sur les routes, le reprofilage est fait : sont concernés Route du Chaffaud au pont de la Gare, Route de la Coratière, Carrefour de Malmort et de Lizac.

Monsieur Didier MÉZIL : suite à l'Assemblée Générale : le terrain est déplorable et injouable. Le GJ souhaite utiliser le terrain à la prochaine saison. Monsieur le Maire demande qu'une étude soit réalisée pour le remettre en état.

Madame Nadine NEAUX informe que la Compagnie la Trace va réaliser un spectacle gratuit le 19 août 2022 à Périgné.

Madame Suzie PORTEJOIE et Monsieur Serge GRIMAUD demandent deux panneaux « voie sans issue » pour Fayolles et La Seppe.